




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-124**

Séance publique du

29 mars 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture |
| Identifiant : 013-211300017-20160329- lmc188370-DE-1-1 |
| Date de signature : 30/03/2016 |
| Date de réception : mercredi 30 mars 2016 |
|  <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p> |

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le 29 mars 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Liliane PIERRON, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO à Monsieur Francis TAULAN, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Reine MERGER, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Raoul BOYER, Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme DEVESA Brigitte

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le cirque et les arts de la rue ont une histoire avec Aix-en-Provence.

Déjà en 1973 et pour la 1ère fois en France à l'échelle d'une ville entière, la Ville avait accueilli le 1^{er} festival de rue « Aix, ville ouverte aux saltimbanques »

Depuis 2013 avec l'année Capitale Européenne de la Culture, Aix a renoué avec cette discipline grâce à un nouvel acteur culturel, le Centre International des Arts en Mouvement (CIAM), basé sur le site de La Molière.

Le projet qu'il développe repose sur un triptyque :

- > Accueillir des artistes en résidence de création,
- > Développer une école de pratiques circassiennes, professionnelles et amateurs,
- > Offrir chaque année un festival de dimension internationale.

En 2015, le CIAM a comptabilisé :

Pour son école de pratique amateur

358 élèves
32 communes de provenance
1700 spectateurs pour le spectacle de fin d'année

Pour le projet d'éducation artistique et culturelle :
527 élèves dont 142 pour l'enseignement artistique et culturel
14 établissements touchés

302 bénéficiaires de programmes sociaux - engagement avec le PRODAS pour accueillir 450 enfants sur l'année 2015

25 heures d'ateliers dispensées aux publics en situation de handicap (Montperrin)

Pour son festival Jours [et nuits] de cirques(s)

5 872 spectateurs

La contribution du CIAM s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle que souhaite conduire la ville d'Aix-en-Provence sur l'ensemble du territoire afin de soutenir la création et la diffusion artistiques grâce à des actions accessibles au plus grand nombre.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui de verser, selon les échéances pré-établies, le premier acompte de la subvention exceptionnelle prévue contractuellement pour le CIAM.

Cette proposition a été validée le 2 février 2016.

Aussi je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** au CIAM « Centre International des Arts en Mouvement », une subvention exceptionnelle de **70 000€**

- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville 33 – 6748 – 923 / 2467 qui présente les disponibilités suffisantes ;

| | |
|-------------------------|------|
| Présents et représentés | : 52 |
| Présents | : 40 |
| Abstentions | : 5 |
| Non participation | : 0 |
| Suffrages Exprimés | : 47 |
| Pour | : 47 |
| Contre | : 0 |

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Edouard BALDO, Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Hervé GUERRERA, Souad HAMMAL, Gaëlle LENFANT.

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

Le conseiller municipal délégué,
Gérard DELOCHE



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

(CM du 29 mars 2016)

| n° tiers | association (33 - 6748 - 923 / 2467) | sub | dotation 2014 | dotation 2015 | obtenu 2016 | proposition 2016 |
|----------|---|-----------|------------------|------------------|----------------|---------------------|
| 86413 | CIAM | <i>F</i> | <i>100 000</i> | <i>100 000</i> | <i>100 000</i> | 0 |
| | | EX | 80 000 | 100 000 | 0 | 70 000 |
| | | <i>EQ</i> | <i>20 000</i> | <i>0</i> | <i>0</i> | 0 |
| | TOTAL EXCEPTIONNEL | EX | 80 000 | 100 000 | 0 | 70 000 |

CIAM : convention en cours